



Programme d'action pour la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

**Conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction
des risques de catastrophe**

Janvier 2017

Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030

Conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe

Janvier 2017

Avec l'Appui de

L'Union Européenne (UE), a travers l'Enveloppe du 10ème FED du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)
Le Bureau des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophes (UNISDR) et
Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Avec le soutien de:



Forward



S.E. Moussa Faki Mahamat
Président
Commission de l'Union Africaine

Il y a plus d'une décennie, l'Afrique a élaboré une stratégie africaine de réduction des risques de catastrophe (SARRC). La stratégie a non seulement contribué au Cadre d'action de Hyōgo pour la réduction des risques de catastrophe (2005-2015), mais elle a également conduit à des développements positifs sur la RRC sur le continent.

La Commission de l'Union africaine a établi des structures de RRC au niveau continental. Les communautés économiques régionales (CER) et les États membres de l'Union africaine ont respectivement progressé dans l'élaboration de stratégies régionales et nationales sur la RRC.

Alors que le cadre de Hyōgo arrivait à son terme, l'Afrique s'est jointe au monde pour tracer la voie d'un nouvel élan et d'un nouveau cadre de RRC. Le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 a été formulé et a remplacé le cadre d'action de Hyōgo.

La Commission de l'Union africaine a saisi cette opportunité et développé le Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique. Le PoA contribue à l'Agenda 2063, au cadre de Sendai, aux objectifs de développement durable et à l'accord de Paris sur le changement climatique.

Le continent connaît de plus en plus certaines des pires catastrophes de ces dernières années. L'année 2017 restera dans les mémoires comme une année de perte colossale pour l'Afrique. Les souvenirs sont trop frais pour plus d'un millier de Sierra-Léonais qui ont perdu la vie et des biens lors de la coulée de boue la plus meurtrière d'août 2017, le pire glissement de terrain survenu récemment sur le continent. Quelques jours plus tard dans le même mois, un village de pêcheurs en République Démocratique du Congo a disparu, laissant derrière lui plus de 200 écoliers qui ont survécu à la coulée de boue parce qu'ils se trouvaient dans un village voisin pour des activités scolaires.

Cependant, en regardant bien, il y a des raisons d'être optimistes. La ville de Cap Town, victime de sécheresses prolongées et d'une grave pénurie d'eau, a fait preuve de résilience. Grâce à une gestion efficace de la sécheresse, un jour J a été évité avec succès et reporté à juillet 2018, une période où la pluie est attendue et pourrait potentiellement inverser la situation. C'est une leçon cruciale pour l'Afrique qui doit être exploitée.

Investir dans la résilience sauve des vies et c'est la voie à suivre. J'exhorte les États membres de l'Union africaine à accélérer les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Programme d'action 2015-2030.

Le PdA s'appuie sur les progrès réalisés en tant que continent. Elle raffermi les efforts existants et fournit aux régions, pays et communautés africaines des outils améliorés pour renforcer la résilience face aux risques multiples. Cela offre une excellente occasion de contribuer à la construction de communautés africaines résilientes capables de prévenir, de mieux se préparer aux catastrophes, de faire face aux dangers et de revenir rapidement à la normale après une catastrophe.

Je voudrais rendre un vibrant hommage à nos scientifiques, praticiens, décideurs politiques, amis et partenaires africains pour avoir réalisé ce cadre important. Je lance un appel à nos partenaires à continuer leur soutien indéfectible pour la mise en œuvre du Programme d'action dans les régions, les pays et les communautés africaines.

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Moussa Faki Mahamat'. The signature is stylized and written in a cursive script.

Introduction



S.E. Josefa Leonel Correia Sacko
Commissaire pour l'Economie Rurale
et l'Agriculture ;
Commission de l'Union Africaine

Peu après l'adoption du cadre de Sendai lors de la 3ème Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe au Japon en mars 2015, la Commission de l'Union africaine a entrepris le développement du programme d'Action (PdA) pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la Réduction des risques de Catastrophe 2015-2030 en Afrique.

À la différence du cadre d'Action de Hyōgo 2005-2015, le cadre de Sendai est une évolution importante en vue de la gestion des catastrophes à la gestion des risques de catastrophe, tout comme le Programme d'action pour l'Afrique pour la mise en œuvre du cadre de Sendai 2015-2030. Le Programme d'action offre à l'Afrique une grande opportunité de renforcer sa résilience face aux multiples risques afin de concrétiser les aspirations d'une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable afin de réduire considérablement les pertes liées aux catastrophes en Afrique d'ici 2030.

En plus des objectifs du cadre de Sendai, le PdA a 5 cibles supplémentaires spécifiques pour l'Afrique. Les 12 cibles visent à :

Réduire

- a) la mortalité,
- b) le nombre de personnes affectées,
- c) les pertes économiques, et
- d) la destruction des infra-structures critiques; et

Augmenter

- e) le nombre de stratégies de réduction des risques de catastrophe au niveau national et local,
- f) le niveau de la coopération internationale et
- g) la disponibilité de l'accès aux systèmes d'alerte multirisques et aux informations et à l'évaluation des risques,
- h) le nombre de pays avec la RRC intégrée dans leur système éducatif ,
- i) l'intégration de la RRC dans le développement durable et le changement climatique,
- j) le financement domestique,
- k) le nombre de pays ayant des plans de préparation testés périodiquement et en tenant compte des risques, et
- l) le nombre de réseaux régionaux pour la gestion des connaissances.

Avec l'engagement et le soutien politique des Etats membres de l'Union Africaine et l'appui substantiel des partenaires, la mise en œuvre du PdA a fait des progrès. Un programme de plusieurs millions d'euros financé par l'Union européenne par le biais de l'enveloppe UE-ACP est mis en œuvre dans le but de renforcer la résilience face aux aléas naturels dans les régions, pays et communautés en Afrique. Ce programme a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de gouvernance des risques liés aux catastrophes, de connaissance des risques, d'alerte rapide et de financement des risques de catastrophe.

Malgré les progrès réalisés, il faut davantage d'efforts pour maintenir cette progression. Alors que le Programme est parvenu à rendre le PdA opérationnel au niveau continental, il est impératif que les Communautés économiques régionales et les Etats membres s'alignent avec le PdA et le mette en œuvre.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à nos partenaires, j'ai nommé : le Secrétariat des pays ACP et l'Union européenne, ainsi que le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR), le Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), la Banque africaine de développement (BAD), le Fonds global pour la prévention des catastrophes et le relèvement (GFDRR), la Banque mondiale et les autres partenaires pour leur soutien à la mise en œuvre du PdA pour la réduction des risques de catastrophe en Afrique.

La Commission souhaite le renforcement du Partenariat et d'avantage de collaboration pour atteindre les cibles fixes dans le PdA et construire une Afrique résiliente.

Table des matières

Forward	ii
Introduction	iii
Abréviations et acronymes	vi
1. Contexte	1
1.1 Historique.....	1
1.2 Champ d'application.....	2
2. Résultat, but et objectifs	4
2.1 Résultat.....	4
2.2 But	4
2.3 Objectifs.....	4
3. Principes directeurs	6
4. Cibles	8
5. Actions prioritaires	10
5.1 Domaines essentiels.....	10
5.2 Principales activités de mise en œuvre	10
6. Moyens de mise en œuvre	11
6.1 Rôles des principales parties prenantes à différents niveaux	11
6.1.1 Mise en œuvre et coordination au niveau continental	11
6.1.2 Mise en œuvre et coordination au niveau régional.....	12
6.1.3 Mise en œuvre et coordination au niveau national.....	13
6.1.4 Mise en œuvre et coordination au niveau infranational et local	13
6.2 Rôles des parties prenantes à plusieurs niveaux	15
6.2.1 Législateurs.....	15
6.2.2 Groupes de parties prenantes	15
6.2.3 Organisations internationales, régionales et sous-régionales	16
6.3 Coopération et partenariats	17
6.4 Mobilisation des ressources.....	18
7. Suivi et établissement de rapports	19
7.1 Suivi et établissement de rapports	19
7.2 Acquisition et partage des enseignements	19
Annexe 1	20
Matrice du Programme d'action (Phase I : 2016-2020) en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030)	20

Abréviations et acronymes

AfRP	Plateforme régionale africaine sur la RRC
ARSDRR	Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe
AWG	Groupe de travail africain pour la réduction des risques de catastrophe
CAH	Cadre d'action de Hyogo
CBO	Organisation communautaire
CER	Communautés économiques régionales
CUA	Commission de l'Union africaine
ODD	Objectifs de développement durable
OIEWG	Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PdA	Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 en Afrique
PDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement
RIC	Centre régional de mise en œuvre
RRC	Réduction des risques de catastrophe
UA	Union africaine
UNISDR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
WCARR	Troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe

Note : Pour les terminologies, veuillez vous référer aux résultats du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe

1 Contexte

1.1 Historique

Bien que la région africaine ait fait des progrès en matière de RRC, les catastrophes continuent à produire un impact négatif sur la région africaine. Les catastrophes sont provoquées par des aléas communs tels les sécheresses, les inondations, les cyclones, les tremblements de terre, les épidémies, ainsi que la dégradation de l'environnement et les risques technologiques. Le changement et la variabilité du climat ont exacerbé la fréquence et l'intensité des risques hydro-météorologiques.

L'exposition à ces risques et la vulnérabilité aux catastrophes augmentent de plus en plus, en partie à cause de l'urbanisation et des établissements humains non structurés, de l'utilisation non durable des terres et du stress lié aux infrastructures. La dégradation de l'environnement, la pauvreté et les conflits aggravent davantage les risques et réduisent la capacité d'adaptation et la résilience des communautés.

Au cours de la dernière décennie, la réduction des risques de catastrophe (RRC) en Afrique s'est inspirée de la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe¹ adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (UA) en 2004. Cette stratégie a été mise en œuvre par le biais du Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine élaborée en 2005

et élargie² ensuite conformément au Cadre d'action de Hyogo (2005-2015)³.

Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)⁴ a été adopté par les États membres lors de la 3^e Conférence mondiale des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe⁵, tenue en mars 2015 à Sendai (Japon) et approuvée par l'Assemblée générale de l'ONU⁶. L'objectif du Cadre de Sendai est de parvenir à « la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays » d'ici 2030 par le biais d'un processus suivi d'indicateurs et assorti de sept cibles globales. Ces cibles visent à réduire : a) la mortalité, b) le nombre de personnes touchées, c) les pertes économiques, et d) les dommages aux infrastructures essentielles ; et augmenter ; e) le nombre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe (RRC), f) le niveau de coopération internationale, et g) la disponibilité et l'accès aux systèmes d'alerte précoce multi-aléas et à l'information et aux évaluations sur les risques de catastrophe⁷.

1 <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/4038>

2 <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/19613>

3 <https://www.unisdr.org/we/coordinate/hfa>

4 <http://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework>
www.wcdrr.org

5 http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/PV.92

7 Voir le paragraphe 18 du Cadre d'action de Sendai pour la liste complète des objectifs mondiaux

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont exprimé leur ferme attachement à la mise en œuvre du Cadre de Sendai en tant que moyen de poursuivre la dynamique engagée par le Programme d'action élargi. Il convient de noter que la Stratégie régionale africaine (2004) a été élaboré avant le Cadre d'action de Hyogo qui été adopté en tant qu'instrument mondial sur la réduction des risques de catastrophe. Le Cadre de Sendai offre ainsi la possibilité de mettre en œuvre le nouveau cadre mondial pour la réduction des risques de catastrophe (RRC) en Afrique, sur la base d'un Programme d'action révisé qui renforce les efforts visant à accroître la résilience et favoriser la réduction de la pauvreté et le développement durable, conformément aux objectifs de développement durable (ODD), à l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons, et aux autres cadres et processus de développement.

Le Conseil exécutif de l'Union africaine, dans sa décision [EX.CL/Dec.858 (XXVI)] adoptée lors de sa 24e session tenue en janvier 2015, a demandé à la Commission de l'Union africaine de faciliter l'examen du Programme d'action élargi pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine en l'alignant sur le cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe. Il a été fait rappel de cette décision dans la Déclaration de Yaoundé du 23 juillet 2016 sur l'application du Cadre de Sendai en Afrique (article 32). Étant donné que le calendrier du Programme d'action élargi courrait jusqu'en 2015, cet alignement nécessitait l'élaboration d'un Programme d'action pour la mise en œuvre du cadre de Sendai en Afrique.

Suite à la décision et à la déclaration, les États membres de l'UA ont lancé un processus d'élaboration d'un Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai en Afrique, qui comprend : (a) l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Programme d'action élargi conformément au Cadre d'action de Hyogo, et (b) la modification du Programme d'action élargi de la Stratégie régionale africaine.

L'examen a montré que de nombreux domaines visés par le Programme d'action contribuent à la réalisation de l'objectif du Cadre de Sendai et constituent les éléments de sa mise en œuvre en Afrique.

1.2 Champ d'application

Comme convenu à Sendai, les pays doivent aligner leurs stratégies et plans de RRC sur le Cadre de Sendai afin d'exécuter le Cadre dans leurs régions. Le Programme d'action est le plan stratégique de mise en œuvre du Cadre de Sendai en Afrique. Il a pour objectif de guider et d'orienter toutes les actions aux niveaux continental, régional, national et sous-national / local en Afrique afin de prévenir et de réduire le risque de catastrophes pour développer la résilience, conformément au Cadre de Sendai.

Le Programme d'action regroupe et intègre des éléments stratégiques de RRC à réaliser sur la période de 15 ans du Cadre d'action de Sendai. Il comprend aussi, dans sa Phase I, un plan d'action quinquennal recouvrant des activités prioritaires, à réaliser en vertu du calendrier du Cadre de Sendai. L'orientation stratégique figure dans les domaines stratégiques d'intervention du Plan d'action, tandis que les activités spécifiques du programme quinquennal sont guidées par le Cadre de Sendai et classées par ordre de priorité en fonction des besoins stratégiques continentaux, régionaux, nationaux et locaux définis dans le cadre du processus de consultation du Groupe de travail africain pour la RRC. Les activités spécifiques portent sur les priorités de l'Afrique au cours des cinq prochaines années nécessaires pour obtenir les résultats du Cadre de Sendai sur le continent. La première phase du plan sera revue et mise à jour par la Plateforme régionale africaine pour la RRC (AfrRP), et coordonnée par le Groupe de travail africain pour la RRC.

Le Programme d'action rassemble et intègre les priorités et les actions à entreprendre par toutes les parties prenantes en matière de gestion des risques de catastrophe en Afrique en vue de l'application du Cadre de Sendai sur le continent. Il s'appuie sur le Programme d'action élargi, le Cadre de Sendai et les autres cadres et processus internationaux pertinents afin d'améliorer davantage et d'intégrer la gestion des risques de catastrophe en Afrique dans les politiques de la Commission de l'UA, des Communautés économiques régionales (CER) et des

Etats membres pour mieux résister aux dangers liés aux risques de catastrophe aux niveaux continental, régional, national et sous-national.

Au niveau des États, le Programme d'action permet aux pays qui y adhèrent de tirer parti des éléments et des orientations qu'il fournit aux programmes nationaux de RRC. Le Programme d'action ne remplace donc pas les initiatives et les programmes régionaux et nationaux mais tente plutôt de les appuyer en identifiant les priorités continentales, régionales et nationales requises pour renforcer ces mesures. Les organisations de la société civile (OSC), y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations communautaires dirigées par des femmes, les enfants et les jeunes, le secteur privé ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes sont invités à aligner leurs stratégies et

programmes de RRC sur le Programme d'action afin d'en assurer la cohérence en Afrique.

En termes de menaces et de contraintes, le PdA couvre les risques de catastrophes soudaines, de petite et de grande ampleur, fréquentes ou non, à évolution rapide ou lente, causées par des aléas d'origine naturelle et / ou par des dangers dus à l'homme.

Le présent PdA est l'un des principaux documents finaux de la 5^e réunion de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe. Il a été approuvé lors des délibérations de la 6^e session de la Plateforme régionale africaine en novembre 2016 à Maurice, et examiné dans le cadre des processus consultatifs des 7^e, 8^e et 9^e sessions du Groupe de travail africain pour la réduction des risques de catastrophe.

2

Résultat, but et objectifs

2.1 Résultat

Le PdA vise à atteindre le résultat global en Afrique, comme le prévoit le Cadre de Sendai. « La réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteintes aux moyens de subsistance et à la santé des personnes, et d'atteintes aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ».

2.2 But

Pour atteindre le résultat attendu, l'objectif suivant doit être poursuivi : « Prévenir les facteurs nouveaux qui font peser un risque de catastrophe et réduire les risques existants au moyen de mesures intégrées et globales dans les domaines économique, structurel, juridique, social, culturel, environnemental, technologique, politique, institutionnel, de la santé et de l'éducation qui préviennent et réduisent l'exposition aux aléas et la vulnérabilité aux catastrophes, améliorent la préparation à l'intervention en cas de catastrophe et aux activités de relèvement, et renforcent ainsi la résilience ».

2.3 Objectifs

Le Programme d'action vise à guider la réduction et la gestion des risques multiples liés aux aléas dans les processus de développement à tous les niveaux, ainsi qu'au sein et entre tous les secteurs, en accord avec le Cadre de Sendai. Il cherche à renforcer la

réduction des risques de catastrophe en Afrique ainsi que son intégration dans les politiques de l'Union africaine et des États membres, conformément au Cadre de Sendai.

Les objectifs spécifiques du Programme d'action sont les suivants :

- a) Renforcer la cohérence et l'intégration entre la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la gestion et la fragilité des écosystèmes, ainsi que d'autres impératifs de développement pour contribuer à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs et des aspirations de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable, de l'Accord de Paris, du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Nouveau Programme pour les villes et des résultats du Sommet humanitaire mondial, notamment par le biais des instruments, des cadres, des programmes et des processus connexes adoptés par les organes directeurs de l'Union africaine, les CER et les États membres.
- b) Renforcer les capacités à long terme, notamment les mécanismes de coordination, aux niveaux continental et régional, pour appuyer la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine et du Cadre de Sendai et contribuer systématiquement au renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles, en accordant une attention particulière aux groupes les plus vulnérables ;
- c) Consolider les mécanismes, les cadres et les moyens aux niveaux national et local en vue de l'intégration, de la mise en œuvre et de la

coordination des stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe qui prennent également en compte les facteurs de risque comme la pauvreté, la santé publique, le changement et la variabilité des climats, la mauvaise gestion de l'urbanisation, des conflits et des migrations, et la dégradation de l'environnement ;

- d) Définir une approche globale pour intégrer systématiquement les mesures de réduction

des risques dans la conception et la mise en œuvre des programmes destinés à aider les collectivités frappées par une catastrophe à se préparer aux situations d'urgence, à y faire face et à se relever ;

- e) Élaborer des outils pratiques et mobiliser des ressources pour contribuer à la mise en œuvre des programmes et projets sur la RRC.

3

Principes directeurs

Le Cadre de Sendai est guidé par un ensemble de 13 principes couvrant divers points de vue sur la prévention et la réduction des risques de catastrophe, lesquels sont pris en compte dans les principes directeurs suivants qui serviront à orienter la mise en œuvre du Programme d'action en Afrique :

1. La RRC pour la protection de la vie, de la santé, des biens, des moyens de subsistance et des droits.

La gestion des risques de catastrophe vise à protéger les personnes, leurs biens, leur santé, leurs moyens de subsistance et leurs richesses productives, environnementales et culturelles, tout en favorisant et en protégeant les droits de l'homme, y compris le droit au développement, pour faire ainsi progresser la concrétisation des aspirations de l'Agenda 2063 et d'autres objectifs régionaux et mondiaux.

2. La RRC est une responsabilité collective qui implique l'engagement coordonné de tous les secteurs et de toutes les institutions de la société

Les citoyens doivent adopter une culture de prévention et se protéger et protéger leurs ressources au mieux de leur capacité et en tout temps, et les États ont la responsabilité première de favoriser, de guider et de coordonner la prévention et la réduction des risques de catastrophe, avec la participation d'un large éventail de parties prenantes à tous les niveaux, en fonction de leurs situations nationales et locales. Un engagement et un partenariat coordonnés de tous les membres de la société et de tous les organismes, à travers une participation inclusive, libre et non

discriminatoire, prend en compte les besoins, et mobilise le potentiel de tous les groupes de la société, en accordant une attention particulière aux personnes touchées de manière disproportionnée par les catastrophes, en particulier les groupes les plus vulnérables et marginalisés. Le sexe, l'âge, le handicap et la culture devraient être intégrés dans toutes les politiques et pratiques, et le leadership des femmes et des jeunes devrait être encouragé dans ce contexte.

3. La RRC doit être fondée sur des mesures adaptées aux contextes locaux

Les risques de catastrophe ont des caractéristiques locales et spécifiques qui doivent être abordées au moyen de mesures qui sont bien adaptées aux vulnérabilités et aux besoins des personnes touchées, en particulier dans les pays vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Pour tenir compte des situations différentes et changeantes des personnes et des communautés nationales et locales, le Programme d'action prévoit une approche souple et adaptable en invitant chaque pays et organisme régional à contextualiser la mise en œuvre en fonction de sa situation, notamment de ses propres systèmes et ressources. Cette approche nécessite un engagement et une participation communautaires qui seraient rendus possibles grâce à des programmes adaptables réalisés par des praticiens compétents, y compris les habitants des collectivités et les autochtones, en étroite collaboration avec d'autres parties prenantes.

4. La réduction des risques exige une approche systématique, durable et globale

La RRC couvre tous les risques et consiste à minimiser la création de risque (par la prise en compte de la RRC dans l'ensemble des décisions, programmes et pratiques liés au développement), et à réduire les risques existants (par l'adoption de méthodes structurelles et non structurelles et par la préparation aux plans d'intervention et de secours efficaces, le renforcement des mécanismes d'adaptation, y compris la protection sociale et financière, et l'intégration de la réduction des risques dans les plans de relèvement et de reconstruction). Pour une RRC plus avantageuse, le Programme d'action préconise de traiter les facteurs de risques de catastrophe sous-jacents plutôt que de recourir aux mesures prises après-coup et sur les activités de relèvement. Une réduction efficace des risques de catastrophe dépend de la continuité, de la longévité et de la durabilité des programmes et des processus de RRC.

5. Une RRC efficace devrait être étayée par une connaissance largement intégrée et diffusée des risques de catastrophe.

La diversité et la complexité des risques de catastrophe en Afrique soulignent la nécessité d'engager résolument les communautés scientifiques, techniques et universitaires africaines à tous les niveaux (conformément à la Feuille de route des sciences et de la technologie de l'UNISDR visant à appuyer la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030)⁸ ainsi que les communautés autochtones et traditionnelles. Cela garantirait que la surveillance et l'évaluation des risques, ainsi que les mesures de réduction

des risques mises en oeuvre, soient étayées par une recherche rigoureuse qui soit localement documentée et adaptée au contexte. Cela augmenterait aussi les chances d'accumuler des connaissances dans le domaine du risque et de les conserver dans un cadre institutionnel à des fins éducatives et de renforcement des capacités ;

6. L'engagement et l'action infranationaux et communautaires sont déterminants pour garantir l'efficacité de la RRC

La spécificité locale des facteurs de risque et de la dévolution des responsabilités administratives pour la gestion des risques exige des structures et des mesures qui habilitent et engagent les autorités infranationales et locales. Il faudrait mobiliser des ressources, offrir des incitations et promouvoir le pouvoir décisionnel, les droits et les responsabilités au niveau communautaire pour réduire les risques.

7. Une coopération et des partenariats efficaces sont des éléments essentiels de la RRC

Étant une préoccupation commune à tous les États africains, la RRC exige une coopération et des partenariats concrets et renforcés aux niveaux international, continental, régional, transfrontalier et bilatéral. Pour faire face aux défis de la RRC en Afrique, il faudrait un soutien adéquat et durable qui soit, fourni en temps opportun et adapté aux besoins et aux priorités de l'Afrique, notamment par le biais d'investissements intérieurs, de financement international, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

8 <http://www.unisdr.org/we/inform/events/45270>

4 Cibles

Le Programme d'action favorisera la mise en œuvre de l'ARSDRR et contribuera à la réalisation des objectifs mondiaux du Cadre de Sendai exposés ci-dessous :

- a) Réduire nettement, au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;
- b) Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015 ;
- c) Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB) ;
- d) Réduire substantiellement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, en particulier aux établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience ;
- e) Accroître substantiellement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe ;
- f) Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre ;
- g) Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.

Notant que les objectifs ci-dessus sont conformes au Cadre de Sendai, afin de promouvoir la mise en œuvre de ce Cadre, il est recommandé que les pays africains élaborent des données d'ici 2020 pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs suivants d'ici 2030.⁹

1. Augmenter sensiblement le nombre de pays intégrant les connaissances sur la RRC dans leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, à la fois sous forme d'un cours autonome et dans différents programmes ;
2. Intégrer davantage la RRC dans les cadres, mécanismes et processus régionaux et nationaux de développement durable et d'adaptation au changement climatique ;
3. Élargir substantiellement le champ d'application et augmenter les sources de financement intérieur dans la RRC ;
4. Accroître le nombre de pays disposant de plans d'intervention aux situations d'urgence, périodiquement testés et activés, et de mécanismes de réhabilitation et de reconstruction après les catastrophes ;

⁹ Tel qu'établi par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe (mandaté par l'Assemblée générale des Nations Unies), le Système de suivi envisagé du cadre d'action de Sendai prévoit l'élaboration de cibles et d'indicateurs déterminés au niveau national.

Il est recommandé que les CER et leurs organes et institutions spécialisés, comme les centres régionaux de mise en oeuvre (RIC), signalent les progrès enregistrés en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif suivant :

5. Accroître sensiblement le nombre de réseaux ou de partenariats régionaux pour la gestion des connaissances et le renforcement des capacités, y compris les centres spécialisés et les réseaux régionaux ;

5

Actions prioritaires

5.1 Domaines essentiels

Les domaines essentiels du Programme d'action visant à mettre en œuvre le Cadre de Sendai en Afrique s'articule autour des quatre questions prioritaires ci-après :

1. Comprendre les risques de catastrophe ;
2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer ;
3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe avec pour objectif la résilience ;

4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

5.2 Principales activités de mise en œuvre

La matrice des activités spécifiques du Programme d'action aux niveaux continental, régional, national et local figure à l'annexe 1.

6

Moyens de mise en œuvre

6.1 Rôles des principales parties prenantes à différents niveaux

La mise en œuvre réussie du Programme d'action nécessite une approche intégrée qui reconnaisse les rôles des différents groupes de parties prenantes aux niveaux continental, régional, national, infranational et local. Cette section du Programme d'action décrit les fonctions, les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, notamment les responsabilités d'entreprendre des activités spécifiques, telles que désignées dans la matrice du Programme d'action.

6.1.1 Mise en œuvre et coordination au niveau continental

L'Union africaine

L'Union africaine et ses organes forment le principal acteur au niveau continental. Le Programme d'action sera mis en œuvre par tous les acteurs et parties prenantes de la RRC et sera coordonné par la Commission de l'Union Africaine (CUA). Comme il est indiqué dans la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, la CUA se concentrera sur l'orientation stratégique pour faciliter et promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action par les États membres par le biais des mécanismes existants, en particulier ceux des CER et le Groupe de travail.

Le rôle essentiel et les principales responsabilités de la CUA¹⁰ dans la mise en œuvre sont les suivants.

- (a) Faciliter et coordonner la mise en œuvre du présent Programme d'action, conformément à la Stratégie régionale africaine ;
- (b) Convoquer des plateformes régionales africaines en partenariat avec l'UNISDR ;
- (c) Convoquer les réunions du Groupe de travail et superviser la mise en œuvre de ses conclusions ;
- (d) Appuyer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action, pour inclure la planification et la programmation conjointes des activités du Programme avec les parties prenantes concernées, notamment en matière de coopération technique, de renforcement des capacités, d'élaboration de méthodologies et de normes pour le suivi et l'évaluation des risques, de partage de l'information et de mobilisation des ressources, au niveau continental ;
- e) Soutenir la coordination et la publication de comptes rendus des examens sur les progrès réalisés ;

10 En plus de ces rôles génériques, le Programme d'action attribue certains rôles spécifiques dans l'exécution de certaines activités aux différentes parties prenantes au niveau approprié. En vertu de la priorité 3, les différents rôles, au niveau continental, dans la constitution d'un Fonds d'affectation spéciale continental pour la RRC, l'Union africaine (par le biais des ministres chargés des finances, de la planification et de la RRC) mettra le Fonds en place et harmonisera et intégrera les stratégies de RRC au niveau continental. Il a été proposé que la Banque africaine de développement soit le gestionnaire de ce Fonds et que l'UNISDR soit le chef de file dans la fourniture d'un appui technique pour la mise en œuvre, le contrôle et le suivi de la RRC, conformément au Cadre de Sendai.

- f) Soutenir la création et la mise en œuvre de centres spécialisés régionaux et continentaux impliqués dans la RRC ;
- g) Organiser des réunions périodiques de haut niveau sur les différents aspects de la RRC en utilisant les structures de ses organes, institutions et programmes ;
- h) Renforcer les capacités des CER dans le domaine de la coordination et de l'exécution du Programme d'action.

Plateforme régionale africaine pour la prévention des risques de catastrophe - La Plateforme régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe appuiera la mise en œuvre du Programme d'action en continuant à encourager l'engagement régional, à promouvoir la coopération et la coordination entre les pays africains, et à partager les expériences en matière d'interventions dans le domaine de la RRC en Afrique. Cette Plateforme régionale continuera à fonctionner en tant que mécanisme principal de coordination régionale pour soutenir la mise en œuvre des stratégies et des programmes de réduction des risques de catastrophe aux niveaux continental, régional et national, suivre leurs progrès et faciliter la coordination et le partage d'informations entre les gouvernements, les organisations sous-régionales et les acteurs non-étatiques.

Groupe de travail africain pour la réduction des risques de catastrophe – il s'agit d'un groupe consultatif continental présidé par l'UA, qui rend compte à la plate-forme régionale africaine avec l'aide du Bureau des Nations unies pour la prévention des catastrophes / Afrique (UNISDR), et facilite l'intégration de la RRC dans toutes les phases du développement durable en Afrique. Le Groupe continuera à offrir son appui en termes d'assistance technique et de coordination à la CUA, aux CER, aux États membres et aux partenaires, et à orienter la mise en œuvre du Programme d'action.

6.1.2 Mise en œuvre et coordination au niveau régional

Les principaux acteurs à ce niveau sont les CER, leurs organes et autres organismes spécialisés et

institutions, tels que les centres régionaux de mise en œuvre, agissant en collaboration avec et par le biais des États membres.

Le rôle principal et les responsabilités des CER en ce qui concerne le Programme d'action sont les suivants :

- a) Fournir une orientation politique et stratégique aux États membres, notamment au chapitre de la réalisation de l'objectif mondial(e) du Cadre de Sendai d'ici 2020 ;
- b) Faciliter la mise en œuvre des stratégies et des programmes régionaux ;
- c) Mettre au point des protocoles et des mécanismes de partage des connaissances, en collaboration avec des institutions scientifiques, technologiques et académiques, et les réseaux associés ;
- d) Organiser des plateformes régionales au niveau des CER ;
- e) Élaborer et mettre au point des approches pour la gestion des risques transfrontaliers ;
- f) Appuyer le développement de capacités et de mécanismes régionaux d'alerte avancée et d'intervention rapide ;
- g) Assurer, conjointement avec les parties prenantes concernées, la planification, la programmation et le suivi des activités inscrites dans le Programme d'action, notamment les programmes régionaux de coopération technique, le renforcement des capacités, l'élaboration des méthodologies et des normes de suivi et d'évaluation des risques, les protocoles et mécanismes d'information et de partage des connaissances, et la mobilisation des ressources pour soutenir les efforts déployés aux niveaux national et sous-régional ;
- h) Faciliter l'intégration de la RRC dans les secteurs du développement durable ;
- i) Mettre au point et publier des évaluations régionales et sous-régionales de base, coordonner et publier des études sur les progrès et les besoins en matière d'appui, et aider les pays publier leurs rapports de synthèse nationaux ;

- j) Appuyer et mettre en place, selon les besoins, des centres régionaux engagés dans la RRC ;
 - k) Aider les États membres à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action par le biais d'un cadre de rapport régional et mondial, en utilisant le Moniteur du Cadre d'action de Sendai ;
 - l) Aider les États membres à relever les défis qui entravent son exécution au niveau national.
- c) La mise en œuvre du Programme d'action, conformément aux cadres nationaux de développement¹¹ ;
 - d) La mise en place de plateformes nationales fonctionnelles et à intervenants multiples pour la réduction des risques de catastrophe et de points focaux régionaux pour la coordination des approches sous-régionales au développement tenant compte du risque ;
 - e) L'établissement de bases pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux cibles nationales¹² en utilisant le Moniteur du Cadre d'action de Sendai pour suivre les progrès aux niveaux régional et mondial ;
 - f) La collaboration avec les groupements scientifiques, techniques et académiques tel que prévu dans la Feuille de route des sciences et de la technologie de l'UNISDR visant à appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
 - g) Promouvoir l'intégration de la RRC avec des cadres d'adaptation aux changements climatiques et de développement durable.
 - h) Développer les compétences en leadership et les capacités des autorités infranationales et locales ainsi que celles des autres parties prenantes pour leur permettre d'appuyer la mise en œuvre du Programme d'action.

6.1.3 Mise en œuvre et coordination au niveau national

Les principales parties prenantes sont, entre autres, le gouvernement et les organismes officiels, y compris les entités gouvernementales locales, en collaboration avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les organes de recherche et de communication.

Les gouvernements nationaux dirigeront le processus de mise en œuvre du Programme d'action, avec la pleine participation de toutes les institutions étatiques exécutives et législatives, en développant les capacités en matière de RRC et en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans le développement durable. Ils assureront également la mise en place d'environnements favorables, en particulier de politiques, de stratégies, de lois, de programmes, ainsi que d'institutions et autres instruments qui régissent, coordonnent et règlementent la gestion des risques de catastrophe, ainsi que la fourniture de moyens financiers et autres ressources de renforcement des capacités pour une gestion efficace des risques aux niveaux national et local.

Les rôles et les responsabilités spécifiques en matière de mise en œuvre du Programme d'action au niveau national comprennent :

- a) La responsabilité première de mettre en place le Programme d'action ;
- b) L'établissement et le renforcement des institutions, politiques, stratégies, lois, programmes, institutions et mécanismes de coordination nationaux, notamment les

6.1.4 Mise en œuvre et coordination au niveau infranational et local

La mise en œuvre et la coordination, au niveau local, des flux du Programme d'action sont conditionnés par des mesures d'application à l'échelle nationale et

11 La matrice du Programme d'action distribue certains rôles, au niveau national, pour l'établissement de mécanismes nationaux de Fonds fiduciaires spécialisés pour la RRC : les gouvernements nationaux fourniront les primes, élaboreront un plan d'investissement dans la RRC et renforceront la RRC au niveau communautaire tandis que les banques centrales assureront les fonctions de garde de ces fonds d'affectation spéciale.

12 Les États membres ont la flexibilité d'élaborer des cibles et des indicateurs déterminés au niveau national.

à d'autres niveaux¹³. Les principales parties prenantes sont les organismes publics locaux et infranationaux. Cependant, de nombreuses structures existent déjà au niveau de la communauté (telles que les autorités traditionnelles, les collectivités locales, les organisations communautaires, les associations de quartier, les groupes culturels, les associations d'assistance mutuelle, les organisations non-gouvernementales, les organisations confessionnelles et les entités du secteur privé) appelés à jouer divers rôles dans la mise en oeuvre du Programme d'action au moyen d'approches participatives qui améliorent leur sensibilisation, autonomisation et mobilisation autour des activités de gestion des catastrophes, renforçant ainsi la réduction des risques au niveau communautaire. L'engagement et l'inclusion de toute personne, quel que soit ses revenus, de femmes, d'enfants, de jeunes et des groupes vulnérables et marginalisés dans ces processus sont essentiels pour que tous les membres et secteurs de la communauté aient la possibilité de faire connaître leurs besoins et faire entendre leur voix dans le processus de prise de décisions qui a un impact sur leurs vies et leurs moyens d'existence.

La prévention et la planification des risques sont cruciales pour une Afrique dont l'urbanisation est rapide. La possibilité de bâtir des structures résilientes et de mener une gestion durable des terres et une planification de l'utilisation des terres dans les zones urbaines doit être adressée en partenariat

avec les universités, les OSC, le secteur privé et les organisations internationales.

La mise en oeuvre du Programme d'action, au niveau local et infranational, visant à renforcer la résilience des ménages et des communautés aux risques de catastrophe, exige un engagement avec les groupes précités dans le but de :

- a) dégager l'ordre de priorité dans la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation des activités de gestion des risques catastrophes, notamment l'analyse des risques et les évaluations de la vulnérabilité ;
- b) sensibiliser les collectivités locales aux risques de catastrophe, à leur impact et aux réponses appropriées ;
- c) mobiliser les ressources des ménages et des collectivités et renforcer leur capacité collectives à se préparer à affronter efficacement les catastrophes pour en atténuer l'impact ;
- d) intégrer les normes et valeurs traditionnelles pour informer sur les moyens de subsistance et la gestion des ressources naturelles dans le processus de mise en oeuvre ;
- e) promouvoir les connaissances, la sagesse et les pratiques traditionnelles et locales pour améliorer et enrichir la planification, la mise en oeuvre et l'évaluation de la gestion des risques de catastrophes ;
- f) engager activement les OSC et les institutions scientifiques, professionnelles, techniques et d'enseignement supérieur locales dans des activités d'enseignement et de recherche collaboratives sur les risques de catastrophe ainsi que dans le renforcement des capacités, en particulier dans les communautés à risque ;
- g) renforcer les capacités des municipalités et des autorités locales et infranationales en matière de prévention de catastrophes, d'atténuation de leurs effets, de préparation, d'intervention, de relèvement et de reconstruction.

13 Les autorités nationales vont collaborer avec les parties prenantes ayant un rôle à jouer, au besoin, dans la mise en oeuvre des activités spécifiques inscrites dans le Programme d'action au niveau local. S'agissant par exemple du développement de la microfinance, de la micro-assurance et des mécanismes de filet social, les gouvernements et les parlements se chargeront des lois, des règlements, du plaidoyer, de la sensibilisation, les ONG mèneront des campagnes d'information, de sensibilisation, de collecte et de partage des meilleures pratiques, le secteur privé entreprendra s'occupera du renforcement des investissements et des capacités des collectivités en matière de microfinance ; les banques exploiteront les fonds de la microfinance et de la micro-assurance, tandis que les autorités locales mettront en place les programmes de micro-assurance et de protection sociale et en assureront le suivi et l'évaluation.

6.2 Rôles des parties prenantes à plusieurs niveaux

Les rôles joués par les trois catégories de parties prenantes sont importants pour une mise en œuvre efficace du Programme d'action.

6.2.1 Législateurs

Les législateurs tels que les dirigeants politiques, les députés et les contrôleurs de l'action gouvernementale à l'échelle continentale, nationale et au niveau des CER jouent des rôles clés dans la mise en œuvre du Programme d'action, dont les suivants :

- a) Assurer le plus haut niveau de soutien politique au Programme d'action et créer un environnement juridique favorable à sa mise en œuvre à tous les niveaux, en renforçant notamment le cadre législatif et en procédant à des examens réguliers et à des mises à jour de la législation, pour entre autres, veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées au soutien de l'application des lois ;
- b) Soutenir des cadres institutionnels améliorés et appropriés ;
- c) Favoriser le renforcement des capacités aux niveaux local et communautaire ;
- d) Mettre en place des mécanismes solides de suivi, de présentation de rapports, d'évaluation et la surveillance pour améliorer la responsabilisation et promouvoir l'équité ;
- e) Renforcer la coopération parlementaire en faveur de la réduction des risques de catastrophe ;
- f) Se faire les « champions » de la RRC et de la Stratégie régionale africaine pour la RRC en général et du Programme d'action en particulier.

6.2.2 Groupes de parties prenantes

L'adoption d'une approche participative et multipartite est essentielle pour assurer la mise en œuvre efficace du programme d'action. Les principaux groupes d'intervenants impliqués dans la

réalisation du Cadre d'action de Sendai comprennent les organisations de la société civile, les organisations non gouvernementales, la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les institutions académiques, scientifiques, de recherche et les institutions et réseaux technologiques. Parmi d'autres groupes figurent les organisations internationales et régionales, les dirigeants communautaires, les groupes autochtones, les organisations religieuses, les personnes handicapées, les enfants et les jeunes, les groupes de femmes, le secteur privé, les associations professionnelles ainsi que les médias, y compris les réseaux sociaux et les médecins.

Les groupes de parties prenantes sont encouragés à améliorer et à renforcer leur collaboration active et conjointe avec les gouvernements et les institutions intergouvernementales dans le contexte des processus participatifs qu'ils élaborent conjointement pour la mise en œuvre du Programme d'action en s'acquittant des rôles et des responsabilités suivants :

- a) Fournir des connaissances, des conseils et des ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres, de normes et de plans de RRC ;
- b) Participer à la mise en œuvre de stratégies et de plans de RRC à tous les niveaux, conformément aux cadres, politiques, lois et règlements pertinents ;
- c) Aider à organiser des campagnes de sensibilisation du public et de promouvoir une culture de prévention et d'éducation sur les risques de catastrophe ;
- d) Plaider en faveur d'une approche de la RRC axée sur l'ensemble de la société, qui renforce les synergies entre les groupes et les communautés résilientes ;
- e) Renforcer la participation au Cadre d'action de Sendai par la voie d'engagements volontaires envers le Programme d'action

Le Programme d'action reconnaît les médias en tant que partie intégrante du processus de réduction des risques de catastrophe et devrait assumer la responsabilité de produire des rapports

et des informations fidèles, exacts, récents, détaillés et généraux sur la prévention des catastrophes, l'atténuation, la préparation, l'intervention et le relèvement. Il reconnaît également le rôle clé que jouent les institutions universitaires, scientifiques et techniques, en particulier celui des institutions africaines d'enseignement supérieur. Leur engagement est indispensable à l'amélioration systémique des compétences, des connaissances et de la recherche en matière de risques liés aux catastrophes, à tous les niveaux. Cela vaut autant pour les institutions que pour les partenariats et les réseaux.

6.2.3 Organisations internationales, régionales et sous-régionales

Les organisations internationales, régionales et sous-régionales assumeront des rôles et des responsabilités conformément au Cadre de Sendai. Les partenaires de développement, notamment le système des Nations Unies et les institutions financières internationales et régionales, sont invités à contribuer à la mise en oeuvre du Programme en renforçant la coordination de leurs stratégies et en œuvrant ensemble et en collaboration avec les organisations intergouvernementales, les pays et les partenaires, y compris les groupes d'intervenants, pour fournir des orientations, de l'assistance et des ressources pour la réduction des risques de catastrophe. Les rôles spécifiques des organisations internationales visent notamment à :

- a) Se lancer dans la mise en oeuvre du Programme d'action en favorisant l'intégration de la RRC dans les domaines/activités de développement durables et humanitaires et la prise en compte des objectifs et des activités de la Stratégie régionale africaine et du Programme d'action pour la RRC dans tous leurs programmes de coopération et de soutien, et en élaborant ou en prenant des mesures à cet égard ;
- b) Renforcer la capacité des systèmes de l'UA et des CER pour aider les pays touchés par les catastrophes et évaluer les progrès accomplis dans le cadre de la RRC ;

- c) Identifier les mesures à prendre pour aider les pays africains à mettre en oeuvre le Programme d'action, conformément à la Stratégie régionale africaine, assurer l'intégration et l'octroi de moyens adéquats en soutien à ces mesures et aider les pays à établir des stratégies et des programmes de RRC ;
- d) Intégrer leurs actions de soutien dans les cadres et les mécanismes de coordination de l'aide au développement ;
- e) Soutenir les Etats en leur fournissant une aide internationale coordonnée afin de réduire leurs vulnérabilités et renforcer leurs capacités à mieux faire face aux chocs futures ;
- f) Appuyer les mécanismes internationaux d'aide aux Etats touchés par les catastrophes en matière de relèvement après les catastrophes et au moyen d'une approche à la RRC ;
- g) Faire rapport périodiquement sur l'impact de leurs actions de soutien dans le cadre des mécanismes de rapport qui leur sont propres et de ceux dirigées par les Nations Unies.

Nations Unies

Les entités des Nations Unies ont pour objet de promouvoir une utilisation coordonnée et optimale des ressources grâce au Plan d'action des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes aux fins du renforcement de la résilience¹⁴ au niveau des interinstitutions, aux Plans-cadres des Nations Unies pour l'Aide au développement au niveau national, et à d'autres programmes et cadres nationaux visant à soutenir la demande d'assistance des pays pour mettre en oeuvre le Programme d'action.

Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe

Au sein du système des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) continuera à fournir son appui institutionnel pour la coordination et le suivi de la mise en oeuvre de la réduction des risques de catastrophe régionale sous la direction de la

¹⁴ <http://www.preventionweb.net/go/49076>

Commission de l'Union africaine et en coopération avec les communautés économiques régionales. En particulier, l'UNISDR assumera les responsabilités suivantes :

- a) Soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Programme d'action en :
 - préparant le rapport biennal sur la situation de l'Afrique concernant la RRC et d'autres rapports périodiques sur les progrès accomplis, devant être soumis à la Plateforme régionale africaine sur la réduction des risques de catastrophe ;
 - appuyant, selon qu'il convient et en temps utile, le processus de suivi de l'Union africaine ainsi que l'élaboration d'un système cohérent d'indicateurs de suivi continentaux, régionaux et nationaux ; et
 - mettant à jour le Moniteur du Cadre d'action de Hyogo, conformément au Cadre d'action de Sendai ;
- b) Participer activement aux travaux du Groupe de travail africain sur la réduction des risques de catastrophe ;
- c) Produire des directives pratiques de mise en œuvre, en se basant sur des données probantes, en étroite collaboration avec les États et au moyen de la mobilisation d'experts ;
- d) Renforcer la culture de prévention auprès des parties prenantes concernées en appuyant l'élaboration de normes par des experts et des organisations techniques, les initiatives de sensibilisation et la diffusion de l'information sur les risques de catastrophes, les politiques et les pratiques en la matière, et en offrant des cours de formation sur la réduction des risques de catastrophes au travers d'organismes affiliés ;
- e) Aider les CER et les pays, notamment par le biais des plates-formes nationales et régionales ou leurs équivalents, à élaborer leurs plans nationaux et à surveiller les tendances et les schémas d'évolution des risques de catastrophes, des pertes et de l'impact ;

- f) Aider la CUA et les organisations régionales et nationales à organiser une réunion de la Plateforme africaine pour la réduction des risques de catastrophes, et appuyer l'organisation de plateformes nationales en coopération avec la Commission de l'UA et les organismes régionaux et nationaux.
- g) Souligner les progrès réalisés au niveau mondial en matière de RRC en Afrique, notamment par le biais de mécanismes tels que les plateformes mondiales et les rapports d'évaluation mondiaux.

6.3 Coopération et partenariats

La mise en œuvre efficace du Cadre de Sendai exige une coopération et des partenariats avec de multiples partenaires, dont le secteur privé. Le Cadre de Sendai offre des opportunités pour l'élaboration d'actions de programmation conjointes grâce à une collaboration et des partenariats multipartites susceptibles de créer une synergie des ressources et des actions avec d'autres acteurs du développement pour améliorer la gestion des risques de catastrophe en Afrique. Les domaines de partenariat requis pour la mise en œuvre du Programme d'action portent sur : (a) le renforcement des capacités, (b) la science, la recherche, l'innovation et l'application de la technologie dans la RRC, (c) l'éducation et la formation, (d) l'échange et le partage des connaissances et de l'information, (e) la gestion des risques de catastrophes en milieu urbain, (f) l'intégration de la RRC dans la gestion des risques climatiques, (g) le soutien à la résilience, (h) la politique globale de protection des bâtiments scolaires, (i) la gestion de l'environnement, et (j) le secteur privé.

6.4 Mobilisation des ressources

La mise en œuvre réussie du Programme d'action exigera la mobilisation d'un flux adéquat, prévisible et opportun de ressources et de capacités, notamment le soutien non financier de sources nationales, régionales et internationales pertinentes. Cette démarche nécessitera la participation de toutes les parties prenantes concernées identifiées dans la section 6 et comprendra les mesures suivantes ;

- a) Accroître la sensibilisation et le plaidoyer en faveur d'un engagement accru à l'égard des investissements dans la RRC ;
- b) Démontrer une utilisation efficace des ressources existantes ;
- c) Renforcer les capacités pour intensifier l'élaboration de documents de projet et de programmes réalisables à tous les niveaux ;
- d) Défendre plus vigoureusement l'accroissement du financement et l'investissement dans la RRC, en apportant notamment des preuves de l'efficacité et de la bonne gouvernance des ressources mobilisées ;
- e) Faire prendre conscience que des mécanismes de financement alternatifs sont disponibles pour les pays, au-delà du financement public par le budget public, et peuvent être utilisés pour améliorer le financement de la mise en œuvre du Programme d'action ;
- f) Mobiliser des contributions volontaires suffisantes pour les fonds fiduciaires continentaux et nationaux et les autres mécanismes de financement de la RRC ;
- g) Accroître l'utilisation des investissements pour la réduction des risques dans les stratégies, plans et programmes sectoriels ;
- h) Constituer des partenariats visant à mettre en œuvre des programmes de prévention des risques, de promotion de la culture et de l'expansion du transfert du risque, et à accroître le financement des activités de relèvement et de reconstruction post-catastrophe, notamment par le biais de partenariats public-privé ;
- i) Renforcer la coordination de la collecte de fonds mis à la disposition des pays dans le cadre des programmes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, des institutions financières internationales et régionales et des organismes donateurs ;
- j) Exploiter un plus large éventail de possibilités de financement qu'offrent les cadres bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement et les programmes d'aide en intégrant la RRC dans les processus et instruments de développement.

7

Suivi et établissement de rapports

7.1 Suivi et établissement de rapports

Les activités, les résultats escomptés et les objectifs du Programme d'action offrent un cadre de suivi de sa mise en œuvre et des progrès accomplis. L'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action sera évalué en utilisant les systèmes et les mécanismes de suivi mondiaux et régionaux existants : un rapport biennal sera soumis par chaque gouvernement national et CER en utilisant le Moniteur du Cadre de Sendai quand celui-ci sera validé par les États membres. Les rapports découlant de ce processus seront utilisés pour compiler des rapports régionaux et suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme d'action.

L'UNISDR fournira un appui technique pour la compilation et l'analyse des informations et des données recueillies, et sera chargé de faire rapport aux plateformes régionales et mondiales sur les progrès réalisés à l'échelle continentale.

Les organismes des Nations Unies, les OSC, le secteur privé, les partenaires au développement et d'autres parties prenantes seront également invités à faire rapport sur leurs activités et programmes relatifs à la RRC à titre de contribution au processus de rapport biennal susmentionné. D'autres mécanismes de suivi de la mise en œuvre, d'évaluation des progrès et de présentation transparente de rapports sur la réduction des risques de catastrophe, y compris ceux en vigueur, seront examinés et adoptés, le cas échéant, dont les mécanismes fondés sur l'approche de l'évaluation par les pairs.

La CUA et l'UNISDR fourniront les conseils nécessaires pour évaluer les progrès réalisés et mesurer les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme d'action par les États membres et les CER. La CUA et l'UNISDR s'assureront que les liens nécessaires soient établis avec les éléments pertinents de l'Agenda 2063, des ODD et d'autres cadres, sur la base des indicateurs recommandés par le Groupe interinstitutions et des experts sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et par le Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur les indicateurs et la terminologie relative à la réduction des risques de catastrophe (OIEWG).

7.2 Acquisition et partage des enseignements

La RRC exige une base de connaissances effective et interactive pour diffuser des informations sur les experts africains, les recommandations, les bonnes pratiques et les études de cas. Les études, les examens et les évaluations sont très importants et il est de la responsabilité de toutes les parties prenantes et des acteurs d'allouer pour cela des ressources et de partager les conclusions et les recommandations issues des documents. La Plateforme régionale africaine, les plateformes nationales, les réseaux de savoir transnationaux dans le domaine des sciences et de la technologie, les acteurs académiques ainsi que les médias constituent des vecteurs essentiels de promotion, de diffusion et du partage des connaissances, des technologies, des expériences et des pratiques en matière de RRC afin de propulser la mise en œuvre du présent Programme d'action et contribuer ainsi aux objectifs de l'Agenda 2063, des ODD pertinents et du Cadre de Sendai.

Annexe 1

Matrice du Programme d'action (Phase I : 2016-2020) en vue de la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030)

Conformément à la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophes

Priorité 1 : Comprendre les risques de catastrophes					
Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Continental	Établir une méthodologie, des lignes directrices, des procédures et des outils normalisés fondés sur les preuves scientifiques et les connaissances locales et autochtones pour l'évaluation et l'analyse des risques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Établir des lignes directrices pour la surveillance des risques continentaux 2. Renforcer les capacités de surveillance des risques 3. Procéder à l'inventaire et la cartographie des différentes approches et méthodes utilisées pour l'évaluation et l'analyse des risques 4. Mettre en place une plate-forme de partage de connaissances interactive aux côtés de la bibliothèque existante de méthodes d'évaluation des risques et d'analyse des différents contextes de risques. 5. Évaluer les lacunes existantes en matière d'évaluation et de surveillance des risques 6. Élaborer un plan d'action pour combler les lacunes existantes en matière d'évaluation des risques de catastrophe et d'élaboration et de partage de données, statistiques et information sur la surveillance technique pour l'Afrique 7. Mettre sur pied un Groupe consultatif scientifique et technique pour l'Afrique 	2020	<ol style="list-style-type: none"> 1. Système de gestion des connaissances avec inventaire des méthodes existantes d'évaluation et d'analyse des risques 2. Identification et traitement des lacunes dans l'évaluation et la surveillance des risques 3. Amélioration de l'évaluation et de l'analyse des risques, et des capacités de surveillance 4. Groupe consultatif scientifique et technique 	CUA, ONU, CER
Régional	Produire et diffuser des connaissances et des données sur les risques pour la prise de décision, y compris en ce qui concerne les questions transfrontalières et interculturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprendre des études pour créer des données sur les risques, y compris sur les nouveaux risques et les risques dus à l'action humaine 2. Générer des dossiers d'information sur les risques à l'intention des groupes de la communauté, de culture, de sexe et d'âge différents 3. Mettre en place une plate-forme interactive de partage de connaissances et de données sur les risques 	En continu		CER
			2018		

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
		<ol style="list-style-type: none"> 4. Mettre au point des systèmes d'alerte rapide multirisque régionaux ou revoir ceux existants 5. Soutenir le renforcement des capacités pour la désagrégation des données mondiales météorologiques et climatiques pour l'évaluation des risques hydro- météorologiques 6. Mettre au point des systèmes régionaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophes 7. Mettre en place ou améliorer les protocoles de partage de l'information et des connaissances sur les risques transfrontaliers 8. Faciliter la sensibilisation grâce au partage des connaissances via les plateformes en ligne des CER 	<p>Continu</p> <p>2019</p> <p>Continu</p>		
National	<p>Institutionnaliser les évaluations et les analyses des risques pour une prise de décision informée des risques dans tous les secteurs</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mobiliser des ressources pour l'évaluation des risques, et le suivi et l'analyse des décisions et mesures concernant les risques liés au développement et aux moyens de subsistance 2. Mettre en place / renforcer les structures techniques (i.e. comités, groupes de travail) pour conseiller, guider et faciliter la surveillance et l'évaluation des différents risques 3. Mettre en place des définitions et harmoniser les concepts, les termes et les modalités de présentation des risques et les informations d'alerte 4. Mettre en place/renforcer les bases de données sur la gestion des risques de catastrophes (y compris sur les pertes occasionnées et l'impact des catastrophes) 5. Mettre en place des systèmes nationaux d'information et de communication sur la gestion des risques de catastrophe avec des observatoires pour les données en cas de catastrophe et la collecte d'informations et de données sur les catastrophes, ainsi qu'une plateforme de partage de données / informations 6. Mettre en oeuvre l'évaluation des dommages, pertes et impacts dus aux catastrophes 7. Intégrer la RRC dans les systèmes d'éducation et de formation, avec des ressources et des capacités suffisantes 	Continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibilisation et éducation accrues sur les risques de catastrophes et les produits de gestion des risques 2. Renforcement des capacités d'entreprendre des évaluations et des analyses de risques 3. Amélioration de la quantification et de la surveillance des risques de catastrophe 4. Renforcement du processus décisionnel tenant compte du risque et amélioration des capacités de gestion des risques intégrant les connaissances autochtones 5. Amélioration de la production et de l'application de solutions de RRC fondées sur la science et la technologie 6. Rassembler davantage de données ventilées par sexe et âge. 	Organismes nationaux chargés de la gestion des risques de catastrophe

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Infranational/ Local	Faire participer et sensibiliser les communautés à l'évaluation et l'analyse des risques et leur application pour la prise de décision	<p>8. Renforcer les capacités techniques et scientifiques de générer des connaissances relatives à la RRC et promouvoir les investissements dans l'innovation et la technologie pour relever les défis de la gestion des risques de catastrophes</p> <p>9. Prendre des initiatives de mobilisation, de sensibilisation et d'information sur la RRC</p> <p>10. Exploiter, intégrer et protéger les connaissances et les pratiques traditionnelles locales en matière de gestion des risques</p>	Continu	<p>1. Meilleure sensibilisation aux risques de catastrophes et aux possibilités de gestion des risques</p> <p>2. Renforcement des capacités pour les activités d'évaluation et d'analyse des risques et d'application des connaissances en la matière au niveau local</p>	Organismes nationaux et autorités locale chargés de la gestion des risques de catastrophes Autorités infranationales et locales Groupes d'intervenants

Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer					
Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Continental	Mettre en place une structure consacrée à la coordination de la réduction des risques de catastrophe au sein de l'Union africaine	<ol style="list-style-type: none"> Intégrer les activités relatives à la RRC dans les départements de la CUA Mettre en place une unité de coordination RRC au sein de la CUA Recenser et évaluer les rôles, les fonctions et les mandats des parties prenantes régionales dans la RRC Organiser des plateformes régionales biennales africaines pour la RRC Concevoir et mettre en oeuvre des programmes visant à renforcer les capacités des organisations et organismes régionaux, des États membres, des institutions régionales et d'autres parties prenantes en matière de RRC Élaborer des orientations pour faciliter l'alignement des programmes nationaux et régionaux de RRC pour contribuer à la mise en oeuvre de l'aide du Cadre de Sendai. Mettre en place des systèmes régionaux de suivi qui comprendront également des activités conjoints d'évaluation pour le suivi des progrès accomplis par les États membres dans la mise en oeuvre du Programme d'action et du Cadre de Sendai. Élaborer et mettre en oeuvre un programme de vulgarisation et de diffusion de la Stratégie africaine régionale pour la RRC et du Programme d'action. Mettre sur pied un Conseil consultatif de jeunesse. 	<p>2017</p> <p>2018</p> <p>2017</p> <p>Continu</p>	<ol style="list-style-type: none"> Renforcement de la coordination Directives élaborées sur l'alignement des activités régionales et nationales de RRC sur le Cadre de Sendai Conseil consultatif de la jeunesse 	CUA
Régional	Mettre en place des mécanismes de coordination et d'échange des meilleures pratiques, enseignements et expériences en matière de réduction/ Gestion des risques de catastrophes entre les États membres	<ol style="list-style-type: none"> Élaborer et exécuter une interprétation et une approche communes visant à prendre en compte les préoccupations relatives aux catastrophes au niveau régional et transfrontalière. Établir et maintenir les structures et les mécanismes de coordination de la RRC Renforcer les mécanismes régionaux pour l'échange d'informations sur la gestion des risques Renforcer le partage et l'échange des enseignements tirés parmi les CER sous les auspices de la Commission de l'UA 	<p>Continu</p> <p>2020</p>	<ol style="list-style-type: none"> Partage et amélioration des connaissances en matière de réduction/gestion des RC Renforcement des plates-formes régionales. Renforcement des capacités et l'efficacité en matière de réduction et gestion des RC grâce à l'apprentissage mutuel Amélioration de la coordination régionale pour la RRC 	<p>CER</p> <p>CUA</p>

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
		<p>5. Élaborer des mécanismes harmonisés pour identifier les écosystèmes critiques pour la RRC et formuler des modalités pour en assurer la protection et la gestion</p>	2020		CER
National	Formuler, améliorer et appuyer des politiques, stratégies, plans et cadres juridiques pour la RRC et les intégrer dans les stratégies de développement durable	<p>1. Formuler des politiques, stratégies, plans et des cadres juridiques de RRC fondés sur le cadre de Sendai, l'Accord de Paris, les ODD et le Nouveau Programme pour les villes afin de garantir un développement qui soit adapté aux risques.</p> <p>2. Rendre opérationnels les cadres institutionnels grâce à la mobilisation des pouvoirs publics, des capacités, des ressources financières et des outils</p> <p>3. Créer ou renforcer les plateformes nationales multipartites et multisecteurs pour la réduction et la gestion des RC</p> <p>4. Formuler et renforcer les règlements, les normes et les codes publics en y intégrant le volet « RRC » et améliorer l'environnement juridique et réglementaire, en veillant à ce qu'ils soient adaptés aux zones urbaines et rurales</p> <p>5. Renforcer les activités de sensibilisation et appuyer la conformité et la mise en application des mesures de réglementation publique de la RRC</p> <p>6. Aligner (et intégrer, le cas échéant) les mécanismes de coordination liés aux changements climatiques et à la RRC</p> <p>7. Traduire les politiques et stratégies en outils pratiques pour les décideurs et les praticiens en vue de faciliter la mise en oeuvre du Cadre de Sendai pour la RRC.</p> <p>8. Élaborer des mécanismes nationaux visant à identifier les écosystèmes essentiels pour la RRC et formuler des modalités pour en assurer la protection et la gestion</p>	<p>2020</p> <p>Continu</p> <p>2018</p> <p>Processus continu</p> <p>2020</p>	<p>1. Adoption et mise en oeuvre de politiques, stratégies, plans et cadres juridiques pour réduire les risques et renforcer la résilience</p> <p>2. Renforcement de la cohérence entre les stratégies d'adaptation aux changements climatiques, les mécanismes de réduction des risques de catastrophe, et la gestion des écosystèmes</p>	<p>Institutions nationales, avec le soutien de partenaires (CER, Commission de l'UA et autres partenaires concernés)</p>

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Local	Décentraliser les pouvoirs et les ressources pour catalyser les actions de réduction des risques de catastrophe au niveau local	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reproduire au niveau local (dans la mesure du possible) les plates-formes et initiatives mises en oeuvre au niveau national 2. Promouvoir et renforcer les institutions conduites ou gérées par les autorités locales pour la Réduction/ Gestion des RC 3. Renforcer les capacités des autorités locales à travailler avec les structures communautaires, la société civile et d'autres partenaires locaux pour faire avancer la gestion des RC au niveau local et infranational 4. Accroître la participation des intervenants locaux et de la jeunesse communautaire dans les activités de gestion et de réduction des risques de catastrophes 5. Allouer ou faciliter l'investissement de ressources et de capacités dédiées, suffisantes et prévisibles pour travailler avec les communautés à risque et mettre en oeuvre les initiatives locales 	Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. instauration et mise en oeuvre des politiques, stratégies, plans, institutions et cadres juridiques pour réduire les risques et renforcer la résilience au niveau local 	Parties prenantes nationales et infranationales

Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience					
Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU] Prioritaire	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Continental	Établir et renforcer la coopération, la collaboration et la coordination parmi les gouvernements, les organisations inter-gouvernementales et les partenaires, y compris le secteur privé, et renforcer la cohérence et l'intégration des cadres de développement afin d'accroître l'investissement dans la RRC, notamment en finançant les activités de RRC par le biais des fonds d'intervention en la matière.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Évaluer et préconiser, concevoir et élaborer des directives politiques, opérationnelles et de gouvernance pour la mise en place d'un mécanisme continental de financement de la RRC 2. Intégrer la RRC en tant que priorité dans les cadres de développement, plans, politiques et projets phares de l'Union africaine 3. Élaborer des orientations pour l'établissement de liens entre la RRC et es cadres de développement pertinents aux niveaux régional, national et local 4. Faciliter un renforcement de la participation et des investissements dans les mécanismes de financement des risques de catastrophe, du transfert de risques et d'assurance, du partage et de la rétention des risques, en particulier de la Capacité africaine de gestion des risques. 	2019 2020 2018 Continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de cohérence des activités liées au développement durable et à la RRC 2. Création de nouveaux mécanismes continentaux pour le financement de la réduction des risques de catastrophe 	CUA CUA CUA
Régional	Améliorer la cohérence du développement durable et de la RRC dans les politiques et les plans de protection des acquis du développement grâce à la création de mécanismes fonctionnels de partage et de transfert des risques et de protection sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aligner la RRC sur les cadres de développement des CER 2. Élaborer des orientations sur l'établissement de liens entre la RRC et les cadres de développement des CER RRC aux niveaux national et local 3. Évaluer et accroître la participation et l'investissement, notamment par les partenariats public-privé, pour le financement des risques de catastrophe, le transfert de risques et l'assurance-risque. 4. Établir une coopération régionale pour le développement de structures régionales et d'infrastructures et de systèmes de santé publique résistants aux catastrophes, et pour la gestion des risques transfrontaliers en matière de santé publique 	Continu 2019 Processus continu 2018 Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création et mise en oeuvre opérationnelle de mécanismes de transfert de risques, de financement et de protection sociale au niveau régional 2. Amélioration de la synergie des investissements pour la RRC et le développement durable 	CER

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
National	Mettre en place des plans d'investissement dans la réduction des risques de catastrophes, et leur	<ol style="list-style-type: none"> Promouvoir et appuyer la conception de plans nationaux d'investissement dans la RRC, faisant partie des cadres institutionnels, en intégrant les partenariats public-privé Plaider en faveur de la mise en place de Fonds fiduciaires nationaux pour la gestion des RC Passer en revue les politiques, stratégies, mesures nationales pour y intégrer les Fonds fiduciaire pour la RRC Élaborer et mettre en oeuvre des politiques, des plans et des programmes de développement sectoriel, social, économique et financier Élaborer des directives de sécurité en matière de gestion des risques et de résilience pour les établissements scolaires, les centres de santé et les infrastructures essentielles Promouvoir l'approche communautaire de la RRC qui intègre le Fonds fiduciaire Investir dans le renforcement et l'accroissement des ressources humaines dédiées à l'amélioration de la gestion du savoir et des bonnes pratiques en matière de RRC 	<p>2020</p> <p>Processus continu</p> <p>2018</p> <p>continu</p>	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place et mise en oeuvre opérationnelle de plans et cadre d'investissement dans la RRC Mise en place des Fonds fiduciaires nationaux pour la RRC Prise en compte accrue des risques de catastrophes dans les stratégies, politiques, plans, programmes de développement et d'investissement sectoriels et intersectoriels Nombre accru de médecins spécialisés dans le secours d'urgence 	<p>Gouvernement nationaux</p> <p>Organismes nationaux chargés de la RRC</p> <p>Organismes nationaux chargés de la RRC, et les ministères/ départements</p> <p>Organismes nationaux chargés de la RRC</p>
Infranational / Local	Promouvoir les investissements pour la réduction des risques, notamment en mettant en oeuvre des mécanismes de micro-assurance et des programmes de protection sociale	<ol style="list-style-type: none"> Sensibiliser les communautés aux Cadre de Sendai et aux politiques / stratégies / mesures pour investir dans le développement de la RRC au niveau local Promouvoir l'intégration de la RRC dans l'infrastructure et l'investissement dans les moyens de subsistance communautaires Renforcer les interventions liées aux moyens de subsistance dans les programmes de RRC des Organismes nationaux de gestion des risques de catastrophes et des partenaires Proposer des lois et des règlements pour encourager les investissements du secteur privé dans la micro-finance, la micro-assurance et les filets de protection sociale Application accrue des connaissances et des pratiques traditionnelles et locales dans la gestion des RC 	Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> Mise en place et mise en oeuvre opérationnelle des mécanismes de micro-assurance et des programmes de protection sociale Prise en compte accrue des risques de catastrophes dans les stratégies, politiques, plans, programmes et investissements relatifs au développement sectoriel et aux moyens de subsistance 	<p>Organismes nationaux chargés de la RRC</p> <p>Gouvernements infranational/ locaux</p> <p>Groupes d'intervenants</p>

Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.					
Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
Continental	Coordonner efficacement l'élaboration et l'intégration des mesures de préparation en vue d'une réaction efficace	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir et coordonner les mesures existantes sur la préparation et la réaction aux catastrophes et sur l'aide humanitaire 2. Mettre en place et renforcer les institutions, réseaux et forums continentaux et régionaux pour la recherche, l'innovation et les solutions scientifiques, intégrant les connaissances traditionnelles, et les activités de préparation, de réaction et de relèvement 3. Faciliter la création d'un forum de dialogue au titre de l'AFRP pour échanger le savoir-faire et les meilleures pratiques en matière de préparation, d'intervention et de relèvement. 4. Élaborer et appuyer des directives en matière de réponse, de relèvement et de reconstruction à la suite de catastrophes, dans le contexte de la fragilité et des conflits 	Processus continu 2018	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amélioration de la coordination et de l'harmonisation de la gestion des risques de catastrophes 2. Amélioration de la coordination des interventions de l'Institut international (en termes de financement, de partage d'information et de prise de décision) 3. Amélioration de la diffusion des meilleures pratiques 4. Réduction mutuelle accrue des risques de catastrophes, de la fragilité et des conflits 	Commission de l'UA, CER, Agences/ partenaires internationaux Commission de l'UA & CER
Régional	Mettre en place ou renforcer les systèmes d'alerte rapide multirisque et les mécanismes régionaux pour l'action et l'intervention rapides	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre au point des méthodes et des mesures de gestion des catastrophes transfrontalières 2. Mettre en place des systèmes d'alerte rapide multi-aléas et encourager l'harmonisation et la continuité des systèmes nationaux d'alerte rapide 3. Élaborer des systèmes d'intervention et de relèvement régionaux efficaces pour répondre et se relever des catastrophes transfrontalières 4. Faciliter la conception et la mise en oeuvre continue d'activités de préparation et d'intervention communes en cas de catastrophe entre les États membres, les organismes internationaux, le secteur privé et les organisations de mise en oeuvre pour renforcer les capacités nationales de gestion des interventions post-catastrophe 6. Soutenir le renforcement des capacités des systèmes d'alerte rapide multirisque 	2020 Processus continu 2018 Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création de systèmes harmonisés d'alerte rapide multirisque et de mécanismes efficaces d'action et d'intervention rapides 2. Renforcement de la capacité régionale à répondre aux catastrophes transfrontalières 	CER CER, Mise en oeuvre régionale Groupes d'intervenants CER CER & partenaires

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
National	Établir et renforcer les mécanismes, capacités et structures de soutien et de coordination des activités de préparation, de réaction et de relèvement rapide en cas d'urgence, y compris les centres de coordination	<ol style="list-style-type: none"> 7. Soutenir l'élaboration de méthodes intégrées de gestion des catastrophes qui intègrent la RRC dans la pratique de réponse aux niveaux régional et national 8. Soutenir les exercices routiniers de recherche et de sauvetage dans les incidents maritimes 9. Soutenir l'amélioration de la gestion de la réduction des risques biologiques secteurs et les partenaires 1. Renforcer le système d'alerte rapide multi-aléas et sa diffusion aux collectivités locales 2. Mettre au point une stratégie nationale en matière de RRC qui tienne compte de la dimension genre 3. Créer ou renforcer les institutions nationales chargés de la préparation et de la réaction aux catastrophes, 4. Mettre au point un plan global de préparation et d'intervention d'urgence 5. Soutenir une formation continue du personnel et les exercices de simulation des mesures d'intervention 6. Faciliter les partenariats avec les donateurs, le secteur privé, les organismes de bienfaisance, les fondations et organismes d'exécution pour mobiliser un financement efficace et suffisant de l'action humanitaire 	Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Institutionnalisation des plans de préparation et de réaction aux urgences avec identification des rôles et des responsabilités 2. Renforcement de l'état de préparation et de la capacité de réaction et de relèvement, tenant compte des risques 3. Augmentation du nombre de structures résilientes aux aléas 4. Renforcement du lien entre secours, réhabilitation et relèvement 	CER & partenaires
Local	Mettre en place ou renforcer les mécanismes multidisciplinaires et locaux de gestion des risques de catastrophes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Soutenir la mobilisation des ressources communautaires consacrées aux activités d'intervention et de relèvement 2. Mettre en place des systèmes de bénévoles communautaires dans la gestion des urgences appelés à agir localement pour faire face aux catastrophes 3. Mobiliser et coordonner les organisations de la société civile, les ONG, les organisations civiles et les collectivités locales, en mettant l'accent sur les femmes, les filles et les jeunes, pour mieux les préparer en prévision des catastrophes et des interventions 	Processus continu	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des capacités de préparation et de réaction au niveau local 2. Renforcement de la participation et de l'appropriation par la communauté des initiatives d'intervention d'urgence 3. Renforcement de la résilience au niveau communautaire et local 	<p>Autorités nationales et locales chargées de la RRC</p> <p>OSC,</p> <p>ONG,</p> <p>Jeunes, femmes & groupes vulnérables</p>

Niveau	Domaine stratégique d'intervention [OU Priorité de mise en oeuvre]	Activité principale [OU Prioritaire]	Délai [OU: Calendrier]	Résultats [OU: Résultats escomptés]	Institutions partenaires responsables
		<p>4. Favoriser le renforcement des capacités des parties prenantes locales et de fournir un soutien approprié aux interventions, en particulier pour l'évacuation prioritaire et la prise en charge sanitaire des femmes, des enfants, des personnes âgées, et des enfants et adultes handicapés.</p> <p>5. Renforcer les capacités des institutions des collectivités locales dans la préparation aux catastrophes ainsi que dans les activités d'intervention, de relèvement et de reconstruction après les catastrophes</p> <p>6. Promouvoir la décentralisation au niveau local des pouvoirs et du budget des institutions nodales de RRC aux niveaux infranational et local</p> <p>7. Mettre en place un réseau de communication intégré de manière appropriée pour renforcer la préparation locale, l'alerte rapide et la réaction</p> <p>8. Promouvoir l'utilisation des connaissances, des institutions et des pratiques autochtones fondées dans la planification de la préparation et la gestion des interventions en fonction des besoins</p>	<p>Processus continu</p> <p>2020</p> <p>Processus continu</p>		



Siège de l'Union africaine
P.O. Box 3243, Roosevelt Street
W21K19 Addis Ababa Ethiopia
Tel: +251 (0) 11 551 77 00
Fax: +251 (0) 11 551 78 44
www.au.int